Insee
Mesurer pour comprendre

Les reprises des commerces et services de la vie courante s'enrayent entre 2019 et 2022

Insee Première • n° 2139 • Novembre 2026



Entre 2019 et 2022, la part des reprises des commerces et services de la vie courante s'est repliée de -3,2 points pour atteindre 19,0 %. Le nombre de reprises a baissé (-5,8 %) tandis que les sorties d'activité économique sans reprise ont augmenté (+14,9 %). La part des reprises est structurellement plus élevée dans les secteurs d'activité dans lesquels l'installation est réglementée (pharmacie, débit de boissons) et relativement faible dans les secteurs pour lesquels la question de conservation du fonds de commerce est moins cruciale qu'ailleurs (par exemple les magasins non alimentaires). Entre 2019 et 2022, la part des reprises a baissé dans tous les secteurs hormis les débits de boissons. La baisse est prononcée dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration hors débits de boissons.

La part des reprises est plus élevée dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains. Elle est plus haute dans le Nord-Ouest de la France, mais particulièrement basse dans les DROM hors Mayotte. La baisse de la part des reprises entre 2019 et 2022 a touché tous les types de territoires, mais plus fortement l'urbain dense et le Sud-Est de la France.

Depuis 2019, les reprises d'entreprises se sont concentrées sur des entreprises de plus grande taille en matière de chiffre d'affaires. Malgré le recul de la part d'entreprises reprises, la part de chiffre d'affaires repris a progressé.

En 2022, en France hors Mayotte, 550 000 entreprises **indépendantes** (**unités légales**) des services de la vie courante (commerce alimentaire, restaurant, pharmacie, garage automobile, etc.), emploient près de 960 000 salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 168 milliards de chiffre d'affaires (CA) ► **méthodes**. Parmi elles, 59 000 **sont en sortie d'activité économique** au cours de cette même année (soit 11 %), représentant 4,9 % des salariés et 4,0 % du CA de 2021 ► **encadré**. Parmi ces sorties, 11 000 ont été reprises (soit 19 %), soit 37,2 % des salariés et 42,1 % du CA des unités sortantes.

La **transmission** d'activité, cruciale avec le vieillissement des dirigeants, assure la continuité et la pérennité des services de la vie courante aux ménages résidents, notamment en milieu rural. C'est d'autant plus utile que les entreprises reprises survivent mieux que les autres entreprises, créées ex nihilo [Garcia, Lomonaco, 2025]. Pourtant, des difficultés d'appariement entre cédants et repreneurs (asymétrie d'informations, manque de repreneurs, financement) peuvent faire échouer ce processus de reprise. Des dispositifs visent à faciliter ces reprises : garantie transmission et bourse à la reprise de BPI France, modification du pacte Dutreil sur la fiscalité de la transmission, accompagnement des repreneurs, prêts, etc. [Conseil National du Commerce, 2025].

► Encadré – Mesurer la reprise d'entreprises

Dans cette étude, les reprises sont définies par les transmissions complètes d'entreprises, à l'exclusion des transmissions partielles d'actifs et des scissions partielles et totales (réorganisation de l'activité par exemple), soit les transmissions dont l'unité cédante est en sortie d'activité économique la même année (ou au plus tard l'année suivante, soit un cas sur dix). Sur ce champ, 96 % des reprises sont des ventes de fonds de commerce, les autres peuvent correspondre à des absorptions, fusions, transferts universels de patrimoine ou mises en location gérance.

La part des reprises d'une année N est calculée en rapportant le nombre de reprises de l'année N (avec une sortie le plus souvent en N et plus rarement en N+1) à la somme du nombre de sorties d'activité (avec ou sans reprise) de l'année N.

Une limite de cet indicateur est qu'il ne prend pas en compte les reprises par cession de parts sociales (ou d'actions). En effet, ces transactions n'induisent pas de restructuration de l'unité légale et ne sont répertoriées dans aucune source administrative disponible. Par ailleurs, elles n'induisent pas de cessation d'activité économique de l'unité cédante, si bien qu'elles sont absentes aussi bien au numérateur qu'au dénominateur de la part des reprises.

La période d'étude s'arrête en 2022, la dernière année où les sorties d'activité économique sont mesurées de façon définitive, compte tenu du recul nécessaire pour observer les signes d'activité (remontées des données de chiffres d'affaires d'origine fiscale notamment).

Entre 2019 et 2022, la part des reprises a baissé de 3,2 points

Entre 2016 et 2019, le nombre d'entreprises indépendantes cessant d'être actives a nettement reculé (-14,7 %), dans un contexte de conjoncture porteuse pour les commerces et services de proximité. Le nombre de reprises a enregistré un recul moins marqué. La part des reprises a donc augmenté de 1,4 point, à 22,2 % ► **figure 1**.

En 2020 et 2021, les sorties d'activité, avec ou sans reprise, présentent une évolution très heurtée, en lien avec le choc de la crise sanitaire. En 2020, le nombre de sorties d'activité sans reprise a chuté (-15,1%) mais moins fortement que le nombre de reprises (-25,7 %). Les mesures déployées pendant cette période (chômage partiel,

fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonérations ou reports de cotisations sociales, reports d'échéances fiscales, crédits d'impôt sur les loyers commerciaux, etc.) semblent avoir permis le maintien de l'activité de certains commerces dans un contexte peu propice à la transmission. En 2021, les nombres de sorties sans reprise et de reprises ne sont repartis que très légèrement à la hausse, du fait de la prolongation de la crise. Ainsi, la part des reprises n'augmente que très légèrement. Passé les années de crise sanitaire, en 2022, les reprises ont nettement rebondi (+21,4 %), jusqu'à retrouver un niveau un peu inférieur à celui de 2019, probablement en compensation des transmissions n'ayant pas pu être réalisées auparavant. Toutefois, le nombre de sorties d'activité économique sans reprise a augmenté plus fortement encore (+33,9 %), possiblement en contrecoup des années de crise et en lien avec la dégradation de la situation économique. La part des reprises a ainsi reculé à nouveau en 2022.

Au total, sur la période 2019 à 2022 (qui enjambe la crise sanitaire), la part des reprises s'est repliée de 3,2 points, passant à 19,0 %. Le nombre d'entreprises cessant d'être actives a augmenté, et le recul des reprises (-5,8 %) s'est combiné avec la hausse des sorties d'activité économique sans reprise (+14,9 %).

À autres caractéristiques données (secteur, région, forme juridique, etc.), les établissements avec un CA élevé ont plus de chances d'être repris que les autres. Cette tendance s'est amplifiée depuis 2019 avec un effet de sélection plus marqué. En pondérant les entreprises par leur CA, la part des reprises est non seulement deux fois plus élevée que sans pondérer, mais elle a augmenté entre 2019 et 2022 (+1,9 point).

► 1. Part des reprises et indice du nombre de reprises et de sorties entre 2016 et 2022

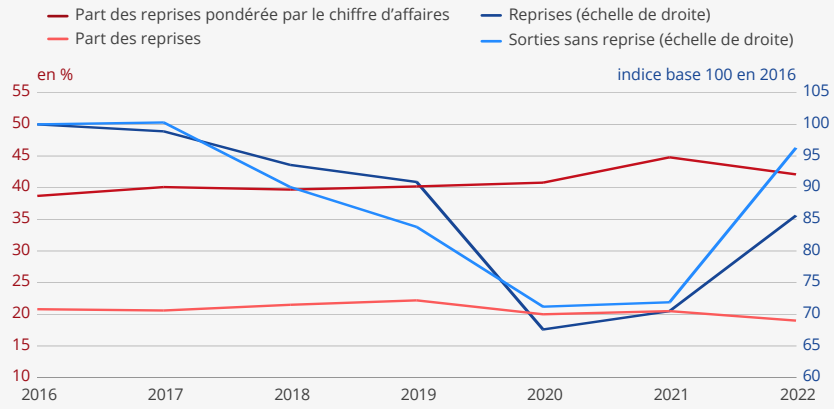

Note : La part des reprises se calcule en rapportant le nombre de reprises au nombre de sorties sans reprise augmenté du nombre de reprises.
Lecture : En 2022, 19,0 % des entreprises qui ne sont plus actives économiquement ont été reprises, le nombre de reprises ayant baissé de 14,4 % depuis 2016 (indice base 100 en 2016 de 85,6).
Champ : France hors Mayotte, unités légales indépendantes qui sont des PME hors micro-entrepreneurs, relevant des commerces de détail en magasin ou des services répondant à des actes de consommation de la vie courante des ménages ou d'hébergement.
Source : Insee, Side, Citrus, Sirus, Ésane.

► 2. Part des reprises par secteur en 2019 et 2022

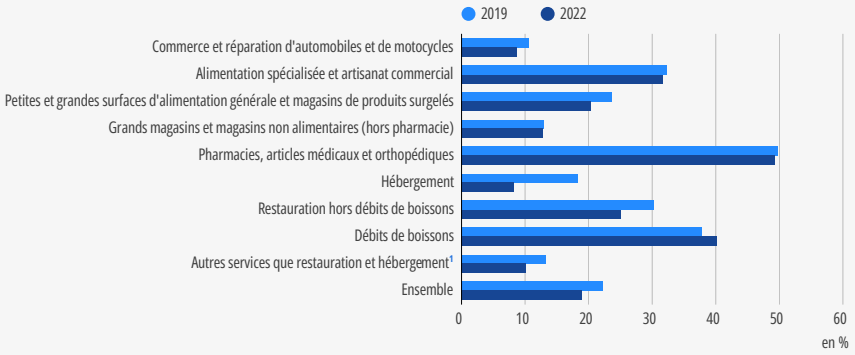

1 Agences bancaires et immobilières, services corporels et autres services.
Lecture : En 2019, 37,9 % des débits de boissons en sortie d'activité économique ont été repris.
Champ : France hors Mayotte, unités légales indépendantes qui sont des PME hors micro-entrepreneurs, relevant des commerces de détail en magasin ou des services répondant à des actes de consommation de la vie courante des ménages ou d'hébergement.
Source : Insee, Side, Citrus, Sirus.

La part des reprises a baissé dans tous les secteurs hormis les débits de boissons

La part des reprises est structurellement plus élevée pour les pharmacies (49,3 % en 2022) et les débits de boissons (40,2 %) que dans les autres secteurs : l'ouverture des commerces y est réglementée (droit d'implantation, licence), ce qui favorise les reprises ► figure 2.

Entre 2019 et 2022, le secteur des débits de boissons, dont le CA a augmenté de 26 %, a été le seul secteur où la part des reprises a augmenté (+2,3 points) [Lefebvre, Royer, 2026]. Cette hausse a été portée à la fois par l'augmentation du nombre de reprises et par la baisse des sorties d'activité sans reprise.

À l'opposé, la baisse de la part des reprises a été particulièrement marquée dans l'hébergement, en termes absolus et relatifs : -10,1 points pour atteindre une part des reprises de 8,2 % en 2022. La part des reprises a reculé aussi nettement dans la restauration hors débits de boissons (-5,2 points) mais l'impact y a été moindre en termes relatifs compte tenu d'un niveau initial bien plus élevé (30,3 % en 2019). Le nombre de reprises a baissé plus fortement sur la période dans ces deux secteurs (-10 % pour chacun) que dans l'ensemble des commerces et services de la vie courante (-6 %). Le nombre de sorties sans reprise dans l'hébergement a fait plus que doubler sur la période (+126 % contre +15 % dans l'ensemble). Ces deux secteurs expliquent à eux seuls près des deux tiers de la baisse d'ensemble du nombre de reprises comme de la hausse du nombre de sorties d'activité sans reprise.

En parallèle, la reprise s'est concentrée davantage sur les unités avec les CA les plus élevés dans nombre de secteurs. Ainsi, la part des reprises pondérée par le CA a augmenté très fortement entre 2019 et 2022 pour les débits de boissons (+7,9 points contre +2,3 points sur la part non pondérée), ainsi que pour les pharmacies et les grands magasins et magasins non alimentaires (plus de 6 points chacun contre respectivement -0,5 point et -0,2 point). Elle a augmenté également pour le commerce et la réparation automobiles (+1,6 point contre -1,9 point), les petites et grandes surfaces d'alimentation générale (+1,4 point contre -3,2 points) et l'hébergement (+0,7 point contre -10,1 points). Cet effet a été en revanche peu sensible dans les autres secteurs.

La part des reprises est plus élevée dans le rural que dans l'urbain

Dans les communes rurales, selon la **grille de densité**, la part des reprises est un peu plus élevée que dans les communes urbaines ► **figure 3**. Les **communes rurales non-périurbaines** sont celles ayant la plus forte part des reprises tandis que l'urbain dense a la plus faible. En revanche, les entreprises situées en **zone touristique** n'ont pas plus de chances d'être reprises que celles du reste du territoire, à autres caractéristiques données.

Après une hausse initiale entre 2016 et 2019, le repli de la part des reprises a concerné tous les types de territoires entre 2019 et 2022 : pour chacun d'entre eux, le nombre de reprises a baissé tandis que les sorties d'activité économique sans reprise ont augmenté. La part des reprises a diminué plus fortement dans l'urbain dense (-4,3 points), creusant ainsi l'écart avec les autres territoires. Le nombre de reprises y a diminué en effet de 11,8 %, tandis qu'il a baissé d'environ 2 % dans le rural non périurbain et l'urbain de densité intermédiaire et est resté quasi stable dans le rural périurbain. Cet écart résulterait, d'une part, du poids plus élevé du secteur de la restauration hors débits de boissons dans l'urbain dense, d'autre part, de la plus grande difficulté de financement des reprises là où les prix des transactions sont les plus élevés. Enfin, en pondérant par le CA, la part des reprises s'est stabilisée dans l'urbain dense, tandis qu'elle a augmenté dans les autres territoires.

La part des reprises est plus élevée dans le Nord-Ouest de la France

La part des reprises est plus élevée dans le Nord-Ouest de la France (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) ainsi que dans certains départements du Centre-Sud de la France (Ardèche, Cantal, Lot, Haute-Loire) ► **figure 4**. Ces différences géographiques s'expliquent pour partie par des effets de structure sur la nature des commerce et services de la vie courante. Ainsi, les entrepreneurs individuels et les sociétés à responsabilité limitée (SARL), catégories pour lesquelles la chance de reprise est plus élevée, sont surreprésentés dans les sorties d'activité économique de ces zones par rapport au reste de la France. De même, le commerce et la réparation automobiles et les services autres que restauration et hébergement, dont les parts de reprise sont plus faibles, y sont sous-représentés. Par ailleurs, les revenus médians des ménages y sont relativement plus élevés, ce qui peut être un facteur favorable en matière de consommation et de capacité de financement des repreneurs. Pour autant ces effets de structure n'expliquent pas tout : à caractéristiques précédentes mais aussi d'ancienneté de l'entreprise et de taille données, la probabilité de reprise reste plus élevée dans le Nord-Ouest que dans le reste de la France ► **tableau complémentaire 5**. À l'inverse, les parts de reprise les plus faibles se situent dans les DROM hors Mayotte, où elles varient entre 2,6 % et 3,8 %, en Corse et dans la plupart des départements frontaliers du Nord-Est, où elles sont inférieures à 19 %. À caractéristiques identiques, la chance de reprise reste nettement plus faible dans les DROM qu'en France métropolitaine. Mais, les créations pures y sont plus fréquentes : en moyenne sur la période 2016-2022, on décompte 5,1 créations sans reprise pour une reprise dans les départements métropolitains, contre 41,3 dans les DROM hors Mayotte.

Entre 2019 et 2022, la part des reprises a baissé dans 74 départements. Cette baisse a été très prononcée dans le Sud-Est (notamment les Alpes), où la part des reprises était élevée en 2019. En effet, la Savoie a perdu 15,7 points et les Hautes-Alpes 7,6 points du fait de la baisse du nombre de reprises dans la restauration hors débit de boissons.

À l'inverse, la part des reprises a augmenté sur la période dans 25 départements, dont les Deux-Sèvres (+6,2 points) et la

► 3. Part des reprises par type de territoire entre 2016 et 2022

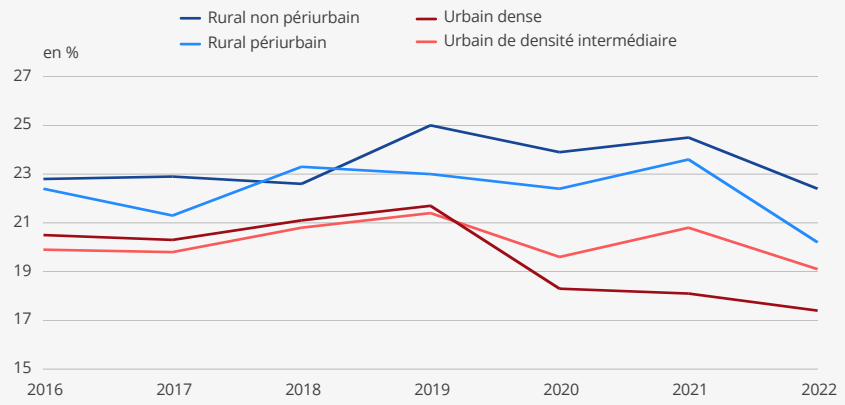

Lecture : En 2019, dans l'urbain dense, 21,7 % des entreprises en sortie d'activité économique ont été reprises.
Champ : France hors Mayotte, unités légales indépendantes qui sont des PME hors micro-entrepreneurs, relevant des commerces de détail en magasin ou des services répondant à des actes de consommation de la vie courante des ménages ou d'hébergement.
Source : Insee, Side, Citrus, Sirus.

► 4. Part des reprises par département en 2022

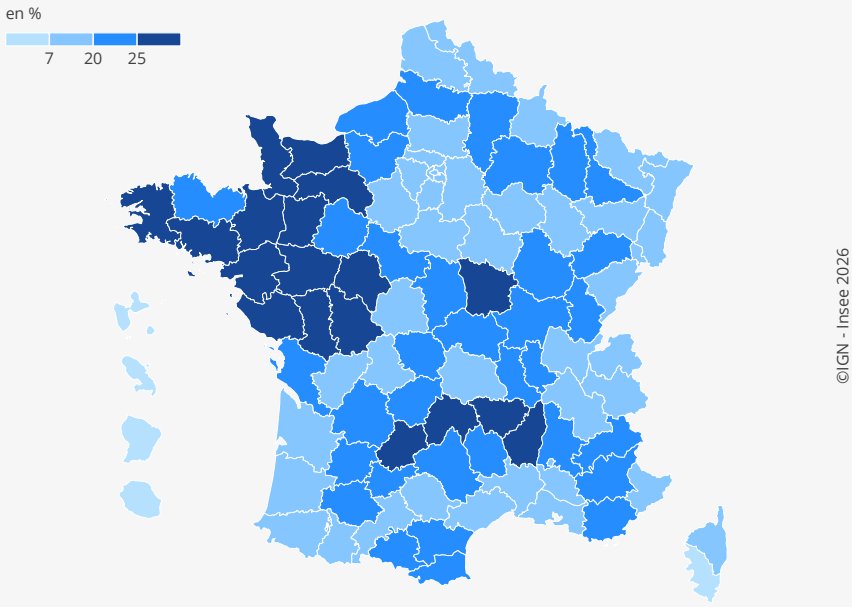

Lecture : En 2022 en Moselle, 13,0 % des entreprises en sortie d'activité économique ont été reprises.
Champ : France hors Mayotte, unités légales indépendantes qui sont des PME hors micro-entrepreneurs, relevant des commerces de détail en magasin ou des services répondant à des actes de consommation de la vie courante des ménages ou d'hébergement.
Source : Insee, Side, Citrus, Sirus.

► Méthodes

L'étude porte sur la France hors Mayotte. Elle couvre le commerce de détail en magasin, les services répondant à des actes de consommation de la vie courante des ménages et les services d'hébergement :

- commerces et réparation d'automobiles et de motocycles ;
- commerces de détail alimentaire et artisanat commercial (supérettes, supermarchés et commerces spécialisés en boucherie-charcuterie, boulangerie, fruits, boissons, etc.) ;
- commerces d'équipement de la maison (électroménager, audio-vidéo, meubles, quincaillerie, sport, livres, jouets, fleurs, etc.) ;
- commerces d'équipement de la personne hors biens médicaux (habillement, chaussure, parfumerie, bijouterie, optique, etc.) ;
- commerces de biens médicaux (pharmacies, articles médicaux et orthopédiques) ;
- hébergement ;
- restauration et débits de boissons (dont traiteurs et cafétérias) ;
- services corporels (coiffure, beauté, etc.) ;
- autres services : agences bancaires et immobilières, réparation (d'électroménager, de meubles, etc.), écoles de conduite et location de véhicules, photographes, agences de voyages, blanchisseries et services funéraires.

Pour cibler les situations de reprises complètes, le champ est restreint aux **PME** indépendantes (i.e. qui ne sont pas sous le contrôle d'une autre entreprise). La restructuration de groupes n'appelle en effet pas les mêmes politiques d'accompagnement. Les **micro-entrepreneurs** sont également exclus du champ car ils n'ont souvent que peu d'actifs à transmettre et n'entrent donc pas dans un processus de transmission classique.

Par ailleurs, l'étude porte sur les unités légales mono-établissement, de façon à permettre une analyse territoriale. Ce champ couvre en moyenne sur la période 80,2 % des reprises de PME indépendantes des commerces et services de la vie courante, 65,8 % du nombre total d'entreprises hors micro-entrepreneurs et 37,2 % de l'emploi sectoriel de l'étude pour l'année 2022.

Vienne (+4,7 points), du fait d'une hausse principalement dans la restauration y compris dans les débits de boissons. Enfin, la part des reprises a baissé en Bretagne notamment dans les Côtes d'Armor (-7,7 points). ●

Jamal Ben Bacha (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur **insee.fr**

► Pour en savoir plus

- **Lefebvre C., Royer F.**, « Les débits de boissons de 2016 à 2023 : davantage d'emplois, dans des établissements un peu plus grands », Insee Première n° 2123, juillet 2026.
- **Garcia L., Lomonaco J-C.**, « Les transmissions d'entreprises : tendances, défis et enjeux pour l'économie française », Les thémas de la DGE n° 30, juin 2025.
- « Transmission-reprise d'entreprise », Les rapports du Conseil National du Commerce, Mars 2025.
- **Frénois L.**, « Transmission et reprise d'entreprise : 80 700 emplois potentiellement en jeu dans les prochaines années », Insee Analyses Occitanie n° 66, décembre 2018.

► Sources

La Coordination des informations et traitements sur les restructurations des unités statistiques (Citrus) centralise les informations sur les opérations de restructuration connues par le service statistique public en provenance de sources administratives (Bodacc, Sirene) ou d'enquêtes statistiques. Parmi ces restructurations, les différents types d'opérations (acquisitions, ventes de fonds de commerce, absorptions, cessions partielles, etc.) permettent de repérer les transmissions par reprise.

Le Système d'information de la démographie des entreprises (Side) est principalement alimenté à partir de données issues du répertoire Sirene, et utilisé pour la production et la diffusion des données de démographie des entreprises et des établissements. Il permet d'identifier dans cette étude les unités légales économiquement actives et les sorties d'activité économique d'unités légales.

► Définitions

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être soit une personne morale (dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres) soit une personne physique (qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique). Dans cette étude, par abus de langage, le terme « entreprise » est employé pour désigner une unité légale.

Une unité légale est **indépendante** si elle n'est pas détenue financièrement par une autre unité légale.

Une entreprise est en **activité économique** lorsqu'elle présente un chiffre d'affaires positif ou des effectifs salariés. Elle est en **sortie d'activité économique** si elle ne présente pas de signe d'activité pour une année donnée après en avoir eu les années précédentes. Les sorties d'activité économique englobent à la fois les cessations économiques et les désactivations.

La **transmission ou cession-transmission** est une forme de restructuration d'entreprise dans laquelle la propriété et/ou la gestion est tout ou partie transférée d'une personne (le cédant) à une autre (le bénéficiaire). Toute cession-transmission est annoncée dans le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc).

La **grille de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. En croisant ce critère avec la grille de densité, les **communes rurales non périurbaines** sont définies comme les communes rurales n'appartenant à aucune aire d'attraction ou appartenant à l'aire d'attraction d'une ville de moins de 50 000 habitants.

Une **commune touristique** est une commune située dans un bassin de vie qui possède plus de 100 lits touristiques (place dans un hébergement touristique ou résidence dédiée au tourisme) par km².

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Le statut de **micro-entrepreneur** est réservé aux entrepreneurs individuels dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un plafond légal, impliquant par définition l'absence de salarié et offrant un mode de calcul simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Fabrice Lenglart

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
F. Lucas

Maquette :
L. Lamy-Verdin

@insee.fr
@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP262139
ISSN 0997–6252

© Insee 2026
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Insee